

Estimation de l'augmentation éventuelle du prix conventionné

MENU (assiette + entrée + dessert)

Les éventuelles adaptations de prix seront calculées chaque année en février, en additionnant aux prix de l'année précédente les variations des données officielles suivantes (disponibles en février pour l'année précédente) :

- indice suisse des prix à la consommation (IPC) www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/05/02/blank/data.Document.88059.xls
- convention collective nationale de travail (CCNT) www.hotelleriesuisse.ch/fr/pub/services/recht_l-gav/l-gav.htm
- évolution des salaires, indice suisse des salaires www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/04/blank/data/02.html

Ces trois indicateurs sont pondérés respectivement de 30%, 30% et 40%.

IPC Alimentaire	0.3
Pondération liée à l'augmentation du salaire	0.3
Pondération liée à l'annuité salariale	0.4

Menu (assiette + entrée + dessert)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice IPC Alimentaire	103.00	102.80	101.60	98.30	97.40	98.50	99.50	-
Variation de l'IPC Alimentaire		-0.2%	-1.2%	-3.3%	-0.9%	1.1%	1.0%	-
Salaire min. CCNT	3'300.00	3'382.00	3'382.00	3'382.00	3'400.00	3'400.00	3'407.00	-
Variation du salaire CCNT		2.5%	0.0%	0.0%	0.5%	0.0%	0.2%	-
Variation annuelle des annuités		2.1%	0.8%	0.1%	0.8%	0.7%	1.2%	-

BASE Décembre 2010=100

Adaptation prix "étudiants"	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prix de vente recalculé	8.90	9.04	9.03	8.95	8.97	9.02	9.10	-
Prix de vente effectif (théorique de 2009 à 2014)	8.90	9.00	9.00	9.00	9.00	9.00	9.10	9.10
Adaptation prix "campus"	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prix de vente recalculé	10.20	10.36	10.35	10.25	10.27	10.32	10.40	-
Prix de vente effectif (théorique de 2009 à 2014)	10.20	10.40	10.30	10.30	10.30	10.30	10.40	10.40

Le prix de vente est modifié uniquement si une hausse supérieure ou égale à CHF 0.10 intervient entre le prix de vente en vigueur et le prix de vente recalculé au centime.

Le processus de modification de prix n'est enclenché que si les critères sont remplis pour le prix « étudiants ».

Pour qu'une modification de prix à la baisse intervienne, il faut que le prix de vente recalculé baisse durant 3 ans au moins.

L'évolution du prix « visiteurs » ne tient pas compte de l'algorithme, mais reste un prix contrôlé.